

21

SOINS
ESTHÉTIQUES

MASSAGE ET
SOINS DU CORPS

ÉTUDE PRÉLIMINAIRE

**DIRECTION GÉNÉRALE DE LA FORMATION
PROFESSIONNELLE ET TECHNIQUE (DGFPT)**

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION

ÉTUDE PRÉLIMINAIRE

**ÉTUDE PRÉLIMINAIRE PORTANT SUR LES
FONCTIONS DE TRAVAIL LIÉES AU MASSAGE
ET AUX SOINS DU CORPS**

Mars 2000

Équipe de production

Le Groupe DBSF inc.

Chargé de projet :	Hervé Pilon
Analyse et rédaction :	Danielle Lahaie Hervé Pilon
Traitement statistique :	Monique Godin

Comité directeur de l'étude préliminaire

Responsables du projet :	Pierre Lebeau Jocelyne Lévesque ministère de l'Éducation
Conseiller en planification :	Guy Mercure ministère de l'Éducation

TABLE DES MATIÈRES

1	INTRODUCTION.....	1
2	PRÉSENTATION DE L'ÉTUDE.....	3
2.1	LES OBJECTIFS.....	3
2.2	LA DÉLIMITATION DU CHAMP DE RECHERCHE	3
2.2.1	Les fonctions de travail à l'étude.....	4
2.2.2	Les programmes d'études en cause	4
2.3	LA MÉTHODOLOGIE	5
3	LE MONDE DU TRAVAIL.....	7
3.1	ÉLÉMENTS CONTEXTUELS.....	7
3.2	PROFIL DES RÉPONDANTES ET RÉPONDANTS.....	9
3.2.1	Les entreprises	9
3.2.2	Les travailleuses et travailleurs autonomes	9
3.3	LES SPÉCIALISTES EN SOINS DU CORPS	12
3.3.1	Description des tâches des spécialistes en soins du corps.....	12
3.3.2	Exigences, réglementation et conditions d'exercice du métier.....	13
3.3.3	Changements dans l'exercice de la profession et possibilités d'avancement	13
3.3.4	Constats relatifs aux spécialistes en soins du corps	14
3.4	LES MASSOTHÉRAPEUTES.....	15
3.4.1	Description de la fonction de travail.....	15
3.4.2	Exigences, réglementation et conditions d'exercice du métier.....	17
3.4.3	Changements dans l'exercice de la profession et possibilités d'avancement	18
3.4.4	Constats relatifs aux massothérapeutes.....	18
3.5	LIENS ENTRE LA FONCTION DE TRAVAIL DE MASSOTHÉRAPEUTE ET LES SPÉCIALISTES EN SOINS DU CORPS.....	19
4	LE MONDE DE L'ÉDUCATION	21
4.1	LES PROGRAMMES DE FORMATION	21
4.1.1	Exigences de formation pour les spécialistes en soins du corps.....	21
4.1.2	Exigences de formation pour les massothérapeutes	22
4.2	FORMATION DES MASSOTHÉRAPEUTES EN DEHORS DU QUÉBEC.....	23
4.3	CONSTATS CONCERNANT LA FORMATION	24
5	LES PISTES D'ACTION.....	25
5.1	LES SPÉCIALISTES EN SOINS DU CORPS	25
5.2	LES MASSOTHÉRAPEUTES.....	25
	BIBLIOGRAPHIE	27
	ANNEXE A : LISTE DES PERSONNES RENCONTRÉES.....	29

ANNEXE B : QUESTIONNAIRES UTILISÉS LORS DE L'ENQUÊTE TÉLÉPHONIQUE.....	31
SECTION 1 RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX	33
SECTION 2 PROFIL DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES DU TRAVAILLEUR AUTONOME.....	33
SECTION 3 DESCRIPTION DE LA FONCTION DE TRAVAIL DE MASSOTHÉRAPEUTE	35
SECTION 4 DESCRIPTION DE LA FONCTION DE TRAVAIL DE SPÉCIALISTE EN SOINS DU CORPS (bien préciser en quoi ça consiste).....	39
SECTION 5 AUTRES INFORMATIONS ET COMMENTAIRES DONNÉS PAR LES TRAVAILLEURS AUTONOMES LORS DE L'ENTREVUE TÉLÉPHONIQUE.....	43
SECTION 1 RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX	44
SECTION 2 PROFIL DE L'ENTREPRISE	44
SECTION 3 DESCRIPTION DE LA FONCTION DE TRAVAIL DE MASSOTHÉRAPEUTE	47
SECTION 4 DESCRIPTION DE LA FONCTION DE TRAVAIL DE SPÉCIALISTE EN SOINS DU CORPS.....	52
SECTION 5 AUTRES COMMENTAIRES ET INFORMATIONS DONNÉS PAR LES ENTREPRISES LORS DE L'ENTREVUE TÉLÉPHONIQUE.....	56
ANNEXE C : LEXIQUE	57
ANNEXE D : DESCRIPTION DES PROFESSIONS SELON LE CODE 3235 DE LA CNP	61

LISTE DES TABLEAUX

TABLEAU 1	
Profil des répondantes et répondants	11
TABLEAU 2	
Formation exigée par les associations de massothérapeutes	22

AVANT-PROPOS

En mars 1999, la Direction générale de la formation professionnelle et technique (DGFPT) du ministère de l'Éducation (MEQ) confiait au Groupe DBSF inc. le mandat d'effectuer une étude préliminaire sur les fonctions de travail liées au massage et aux soins du corps.

Les conclusions de cette étude reposent sur une enquête menée en mai 1999 auprès de dix-neuf entreprises où travaillent des personnes exerçant de telles fonctions. L'enquête a aussi permis de joindre 43 travailleuses ou travailleurs autonomes dans le domaine. L'étude a confirmé la présence d'une fonction de travail en massothérapie. La pratique des soins du corps se distingue de celle du massage et présente des rapprochements avec le travail d'esthéticienne et d'esthéticien.

Certaines tâches liées aux relations avec la clientèle sont communes aux deux fonctions de travail. Mais ces dernières se distinguent nettement quant aux techniques utilisées : le massage se fonde sur un ensemble d'approches manuelles, alors que les soins du corps regroupent des traitements basés sur l'usage de produits particuliers.

Une majorité de massothérapeutes interrogés associent leur pratique professionnelle à une dynamique thérapeutique visant à l'amélioration de la santé. Cette finalité s'ajoute au sentiment de bien-être physique et psychologique procuré par la détente. Les massothérapeutes interviennent seuls ou en complémentarité avec des professionnelles et des professionnels de la santé. Pour ce faire, elles ou ils doivent développer une capacité à bien écouter la cliente ou le client, à apprécier son état de santé et à appliquer des techniques de massage appropriées.

La formation des spécialistes en soins du corps relève principalement d'écoles privées et de compagnies de produits en soins du corps. Dans le domaine du massage, la nature et la durée des formations varient sensiblement. Le principal regroupement de massothérapeutes, la Fédération québécoise des massothérapeutes, en collaboration avec l'Association des écoles en massothérapie, déploie des efforts importants pour standardiser et rehausser le niveau de la formation dans le domaine. Plusieurs autres regroupements de massothérapeutes travaillent à consolider la pratique professionnelle de leurs membres.

Les personnes jointes lors de l'enquête se sont dites assez satisfaites de leur formation. Plusieurs personnes se sont aussi montrées favorables à la création d'un programme scolaire officiel en massothérapie afin d'assurer une meilleure qualité de la formation et une reconnaissance de la profession de massothérapeute.

Enfin, l'étude a permis d'inventorier les principaux regroupements dans le domaine de la massothérapie ainsi que de rédiger un lexique des termes les plus courants utilisés dans ce secteur d'activité.

1 INTRODUCTION

En mars 1999, la Direction générale de la formation professionnelle et technique (DGFPT) du ministère de l'Éducation (MEQ) confiait au Groupe DBSF inc. le mandat d'effectuer une étude préliminaire sur les fonctions de travail liées au massage et aux soins du corps.

En conformité avec le mandat de la DGFPT, l'étude vise, dans un premier temps, à identifier la ou les fonctions de travail liées au massage et aux soins du corps. Dans un second temps, l'étude aide à déterminer s'il y a pertinence et nécessité d'élaborer un programme de formation professionnelle ou technique afin de répondre aux besoins de formation relativement à chacune des fonctions de travail en cause.

Les résultats de l'étude préliminaire permettent de délimiter ces fonctions de travail, de clarifier les nombreux concepts utilisés dans ce domaine et d'en identifier les principaux acteurs. Ces résultats aident également à préciser les besoins de formation et la formation offerte afin de mieux analyser l'adéquation entre les deux. Enfin, ils fournissent au MEQ un outil stratégique favorisant la prise de décisions éclairées afin que l'offre de formation réponde de façon optimale aux besoins du marché du travail.

2 PRÉSENTATION DE L'ÉTUDE

2.1 LES OBJECTIFS

L'étude préliminaire doit répondre aux objectifs suivants :

1. Identifier les principaux acteurs, tels que les associations, regroupements et autres qui jouent un rôle déterminant en ce qui a trait au massage et aux soins du corps.
2. Clarifier les nombreux concepts utilisés en vue de tenter d'en rendre la signification et la portée les plus univoques possible.
3. Déterminer la ou les fonctions de travail associées à trois types de massage (de détente, thérapeutique, à finalité particulière).
4. Confirmer ou infirmer l'appartenance au secteur de formation des soins esthétiques de la ou des fonctions de travail associées au massage.
5. Déterminer la ou les fonctions de travail associées à la pratique des soins du corps.
6. Vérifier si, parmi ces fonctions de travail, il s'en trouverait deux ou plus de deux qui seraient suffisamment apparentées pour être incluses dans un même programme.
7. Établir, s'il y a lieu, les liens d'affinité et de complémentarité entre les fonctions de travail, afin d'élaborer une offre de formation cohérente, pertinente et harmonisée.

2.2 LA DÉLIMITATION DU CHAMP DE RECHERCHE

Le portrait de secteur de formation *Soins esthétiques* a relevé deux champs d'activité professionnelle : celui des soins du corps et celui du massage. Selon le portrait de secteur de formation, les deux champs d'activité partagent une finalité commune : procurer un bien-être sur les plans physique et psychologique. Toutefois, les moyens pour y arriver diffèrent. Dans le cas des soins du corps, les traitements utilisés comportent l'usage de produits particuliers.

2.2.1 Les fonctions de travail à l'étude

Spécialiste en soins du corps

Les soins du corps excluent les soins dits esthétiques, comme l'épilation à la cire, la manucure, le maquillage, le bronzage et le domaine de la coiffure. Ils s'en distinguent par la nature des traitements proposés.

Les spécialistes en soins du corps ne se trouvent pas distinctement à l'intérieur d'une appellation d'emploi de la *Classification nationale des professions (CNP)*.

Massothérapeute

Les techniques de massage se fondent sur un ensemble d'approches manuelles. Selon le portrait de secteur de formation, les massages sont dits de détente, thérapeutiques ou à finalités particulières. Les techniques utilisées sont à peu près les mêmes, mais elles visent à satisfaire des besoins différents, soit la détente, l'amélioration de l'état de santé ou le maintien de la performance physique.

Les massothérapeutes sont nommément inclus dans le code 3235 de la CNP : Autre personnel technique en thérapie et en diagnostic. Cette profession, de niveau technique, est associée au secteur de la santé. Les conditions d'accès indiquées sont une formation de dix-huit à vingt-quatre mois en massothérapie dans une école certifiée et l'appartenance à une association professionnelle dans au moins deux provinces¹.

2.2.2 Les programmes d'études en cause

Il n'y a pas de programme de formation officiel dans l'un ou l'autre de ces deux champs d'activité professionnelle².

Un nombre important d'écoles privées donnent des formations en massage et en soins du corps. Des compagnies de produits organisent également des cours sur leurs produits.

1. Voir les détails à l'annexe D. La CNP date de 1992.
2. L'école de santé holistique du cégep Marie-Victorin a formulé une demande d'accréditation auprès du MEQ pour deux programmes de formation menant à l'obtention d'une attestation d'études collégiales : Massage de relaxation (420 heures) et Massothérapie (600 heures).

2.3 LA MÉTHODOLOGIE

Les résultats présentés dans cette étude sont le fruit d'une recherche effectuée en quatre étapes.

Étape 1 : Délimitation des fonctions de travail

Un des objectifs de l'étude préliminaire était de déterminer la ou les fonctions de travail associées à la pratique des soins du corps. Pour atteindre cet objectif, onze personnes travaillant dans ce domaine furent rencontrées³. Les fonctions retenues aux fins d'enquête lors du rapport d'étape sont les suivants :

- spécialiste en soins du corps;
- massothérapeute (incluant les praticiennes et les praticiens)⁴.

Étape 2 : Analyse de l'information complémentaire

Cette étape a permis de recueillir des données complémentaires pour mieux cerner les fonctions de travail définies à la première étape. Elle a également permis de faire une recension des principaux acteurs en massothérapie. Un groupe de discussion réunissant des experts et expertes dans les soins du corps et massothérapie⁵ a aussi favorisé la collecte d'information supplémentaire. Enfin, un questionnaire a été préparé pour procéder à une enquête téléphonique⁶. Ce questionnaire a été validé par le mandant.

Étape 3 : Enquête téléphonique

L'enquête téléphonique visait à joindre environ 40 travailleuses et travailleurs autonomes pratiquant diverses techniques de massage et 20 entreprises embauchant des spécialistes en soins du corps.

L'enquête téléphonique a été faite à partir d'un échantillon d'entreprises engageant des spécialistes en soins du corps ou des massothérapeutes, ou encore recourant à leurs services, de même que de travailleuses et de travailleurs autonomes exerçant ces fonctions de travail. Il a également été tenu compte de la répartition régionale de l'échantillon.

L'enquête a permis de joindre 19 entreprises et 43 travailleuses et travailleurs autonomes (62 entrevues au total). Les personnes ont été choisies à partir de listes fournies par

3. La liste des personnes rencontrées se trouve à l'annexe A.
4. Les praticiennes et les praticiens sont des personnes qui donnent des massages et ont une formation de base dans le domaine (environ 400 heures).
5. La liste des personnes composant ce groupe se trouve à l'annexe A.
6. Ce questionnaire se trouve à l'annexe B.

différentes associations de massothérapeutes et par l'Association des relais de santé. D'autres noms d'entreprises ont été recueillis dans les pages jaunes d'annuaires téléphoniques et dans les guides touristiques régionaux publiés par Tourisme Québec⁷.

La taille de l'échantillon permet de présenter des données de nature qualitative qui illustrent clairement les tendances actuelles. Nous jugeons avoir réussi à obtenir toute l'information concernant les fonctions de travail à l'étude.

Étape 4 : Analyse de l'offre de formation

Cette dernière étape a permis de prendre connaissance de différents programmes offerts par des écoles privées, la Fédération québécoise des massothérapeutes ainsi que l'école de santé holistique du cégep Marie-Victorin⁸.

Des programmes officiels de formation sont offerts dans le secteur des soins esthétiques, mais pas de façon particulière en massothérapie ni pour les soins du corps.

7. Les relais de santé sont généralement répertoriés dans les guides touristiques régionaux.

8. Voir la note 2.

3 LE MONDE DU TRAVAIL

3.1 ÉLÉMENTS CONTEXTUELS

Les deux champs d'activité professionnelle, soins du corps et massage, ont été inclus dans le portrait de secteur de formation *Soins esthétiques*, qui précise qu'ils partagent une finalité commune : procurer un bien-être sur les plans physique et psychologique. Toutefois, les soins et les traitements donnés pour atteindre ce but diffèrent. Dans le cas des soins du corps, les spécialistes en soins corporels recherchent l'amélioration des systèmes circulatoire et cutané, la détente et la remise en forme par l'utilisation de divers types de produits et de soins : le sablage, l'enveloppement, la pressothérapie, la balnéothérapie, etc. Les relais de santé québécois travaillent au développement d'approches intégrées en s'inspirant des pratiques européennes. Les techniques de massage comportent essentiellement des approches manuelles, sans usage de produits autres que des huiles.

La pratique professionnelle des massothérapeutes s'inscrit, pour sa part, dans une perspective plus large d'amélioration de la santé physique et émotive ou de maintien de la performance physique en utilisant différentes techniques de massage. La massothérapie se voit aussi reconnaître une valeur préventive en matière de santé. Ces buts peuvent être séparés ou combinés selon l'état de santé de la personne.

Le portrait de secteur en soins esthétiques regroupe, pour sa part, les diverses techniques de massage selon trois buts principaux : le massage de détente, permettant surtout de se relaxer et répondant à une demande ponctuelle; le massage thérapeutique, en vue de la prévention des symptômes ou de leur traitement par une intervention sur le système locomoteur, nécessitant, donc, un suivi et une certaine relation d'aide; le massage à finalité particulière, recherchant le maintien de la performance physique en général, impliquant une relation d'aide. Ce dernier type de massage est souvent associé à la pratique des sports, mais il est de plus en plus utilisé par des artistes, des cascadeuses et des cascadeurs ainsi que des travailleuses et des travailleurs manuels. Actuellement, la pratique de la massothérapie tend à se définir en fonction de trois approches distinctes : biomécanique, énergétique et psychocorporelle. Chaque approche peut comporter les trois types de massage nommés précédemment. Les diverses techniques peuvent parfois être utilisées dans l'une ou l'autre des approches.

Réglementation

Au Québec, il n'existe pas de réglementation pour le titre de massothérapeute, pas plus que sur la formation requise pour exercer cette activité. Une demande à l'Office des professions pour que les appellations de "massothérapie" et "massothérapeute" soient considérées comme des titres réservés a été faite mais fut rejetée. L'Office des professions du Québec considérait alors que le massage ne représentait aucun risque sérieux de préjudices pour le public; un droit exclusif d'exercice n'était donc pas

nécessaire. Certains organismes (ministère de la Sécurité publique, ministère de la Santé et des Services sociaux, Ville de Montréal) signalent toutefois qu'une réglementation sur le massage de même qu'une formation plus encadrée permettraient un meilleur contrôle de la qualité dans ce secteur.

Situation ailleurs au Canada et dans le monde

Ailleurs au Canada, le titre de massothérapeute est réglementé en Ontario et en Colombie-Britannique. En effet, le College of Massage Therapists of British Columbia (CMTBC) et le College of Massage Therapists of Ontario (CMTO) ont établi des règles régissant la pratique de la massothérapie. Ces règles visent particulièrement le développement, l'administration et le processus de formation continue dans ce secteur. Plusieurs outils psychométriques y sont utilisés pour s'assurer de la qualité de la formation (habiletés, connaissances théoriques et pratiques), mais aussi pour mesurer la validité même des examens nécessaires à la certification. Les processus de certification diffèrent en Ontario et en Colombie-Britannique, mais ces deux provinces demeurent des modèles auxquels se réfèrent les associations québécoises⁹. Le titre de *massage therapist* est aussi réglementé dans dix-sept États américains.

En Europe, le titre de massothérapeute n'est pas réglementé, bien que celui de kinésithérapeute, ou de masseur-kinésithérapeute, le soit en France, en Belgique et en Suisse.

Lexique des termes

La rencontre de différentes personnes du milieu et l'analyse de la documentation ont permis de rédiger un lexique des principaux termes utilisés relativement aux soins du corps et à la massothérapie¹⁰.

9. Voir CONSORTIUM OF CANADIAN REGULATORY COLLEGES AND ASSOCIATIONS OF MASSAGE THERAPISTS COUNCIL. *Identification of Common and Unique Elements of Professional Regulation*, mars 1999, 56 p.

10. Le lexique peut être consulté à l'annexe C.

3.2 PROFIL DES RÉPONDANTES ET RÉPONDANTS

Le groupe de répondantes et de répondants ayant participé à l'enquête téléphonique est composé de 19 entreprises qui engagent des spécialistes en massothérapie et en soins du corps ou qui retiennent leurs services et de 43 travailleuses et travailleurs autonomes qui exercent ces fonctions de travail.

3.2.1 Les entreprises

Les entreprises jointes lors de l'enquête téléphonique offraient toutes des services de massothérapie. Plusieurs d'entre elles y ajoutaient d'autres types de services. Ainsi, 68 % des entreprises avaient aussi des services de soins du corps, 73 % d'esthétique, 42 % d'épilation, 15 % de coiffure et 10 % un service de bronzage. Certaines entreprises offraient également les services suivants : acuponcture, hypnothérapie, naturopathie, ostéopathie, électrolyse, réflexologie, formation en massothérapie, psychologie, manucure.

Pour 8 entreprises, la massothérapie représente moins de 50 % du chiffre d'affaires, alors que pour 9 autres, cette proportion dépasse les 50 %. Parmi les 12 entreprises qui offrent des services de soins du corps en plus de la massothérapie, ceux-ci représentent moins de 50 % du chiffre d'affaires de 10 entreprises, et plus de 50 % pour deux entreprises (voir tableau 1).

Les 19 entreprises comptaient, au total, 57 massothérapeutes et 40 spécialistes en soins du corps, toutes et tous des employés salariés. Les entreprises retiennent également les services de travailleuses et de travailleurs autonomes : 35 massothérapeutes et 10 spécialistes en soins du corps.

Les entreprises prévoient ce qui suit : une croissance sur le plan des services offerts dans leur entreprise (95 %) ou une stabilité (5 %); une croissance du personnel (84 %) ou une stabilité (16 %); une croissance de leur chiffre d'affaires (100 %).

3.2.2 Les travailleuses et travailleurs autonomes

Les 43 travailleuses et travailleurs autonomes ayant participé à l'étude offraient tous des services de massothérapie. En plus, certains massothérapeutes donnaient les services suivants : soins du corps (16 %), esthétique (7 %), épilation (4 %), coiffure (2 %), bronzage (4 %), réflexologie et orthothérapie (2 %). Les travailleuses et travailleurs autonomes interrogés exerçaient leur métier dans divers types d'endroits : à domicile (51 %), dans un centre ou un relais de santé (37 %), dans des entreprises, au domicile des clients et clientes, dans un local d'esthétique ou dans un salon de coiffure.

Pour 17 de ces travailleuses et travailleurs autonomes, la massothérapie représente moins de 50 % de leurs revenus annuels bruts totaux; pour 21, cette proportion varie entre 50 et 100 %; 5 personnes ne savaient pas ou n'ont pas répondu à cette question. Pour 5 des 7 travailleuses et travailleurs autonomes qui offraient des soins du corps en plus de la massothérapie, les soins du corps représentaient moins de 30 % de leurs revenus annuels bruts totaux; 2 personnes n'ont pas répondu à cette question.

Lorsqu'ils furent interrogés sur leur prévision quant à leurs activités professionnelles et à leur chiffre d'affaires, les répondantes et les répondants se situaient comme suit :

- 51 % prévoyaient une croissance sur le plan des activités liées à leur pratique professionnelle, et 49 % une stabilité;
- 61 % envisageaient une croissance de leur chiffre d'affaires, 37 % une stabilité et 3 % ne le savaient pas.

TABLEAU 1
Profil des répondantes et répondants

	Travailleuses et travailleurs autonomes (43)	Entreprises (19)
Services offerts :		
Massothérapie	100 %	100 %
Soins du corps	16 %	68 %
Esthétique	7 %	74 %
Épilation	5 %	42 %
Coiffure	2 %	16 %
Bronzage	5 %	10 %
Autres	2 %	47 %
Proportion des revenus :		
Massothérapie	0 à 50 % → 17 50 à 100 % → 21 ne sait pas : → 3 pas de réponse : → 2	0 à 50 % : → 8 0 à 100 % : → 9 ne sait pas : → 2
Soins du corps	0 à 30 % → 5 sur 7 pas de réponse : 2	0 à 50 % : → 10 sur 12 50 à 60 % : → 1 sur 12 ne sait pas : → 1
Prévisions :		
Activités	Croissance : → 51 % Stabilité : → 49 %	Croissance : → 95 % Stabilité : → 5 %
Chiffre d'affaires	Croissance : → 61 % Stabilité : → 37 %	Croissance : → 100 %
Personnel		Croissance : → 84 % Stabilité : → 16 %
Nombre de travailleuses et de travailleurs		Employés : 57 massothérapeutes 40 spécialistes en soins du corps
		Travailleurs et travailleuses autonomes : 35 massothérapeutes 10 spécialistes en soins du corps

Enquête Groupe DBSF mai 1999

3.3 LES SPÉCIALISTES EN SOINS DU CORPS

Lors de l'enquête téléphonique, les spécialistes en soins du corps furent joints au moyen de deux questionnaires équivalents : l'un s'adressant aux entreprises engageant des spécialistes en soins du corps et l'autre adapté aux travailleuses et travailleurs autonomes de ce domaine. Comme nous l'avons déjà mentionné, l'enquête a permis de joindre 19 entreprises et 43 travailleuses et travailleurs autonomes. Parmi ces 43 personnes, 7 (16 %) ont déclaré donner des soins du corps en plus de la massothérapie.

3.3.1 Description des tâches des spécialistes en soins du corps

Les principales tâches des spécialistes en soins du corps inventoriées au cours de l'enquête sont :

- accueillir et répondre aux besoins de la cliente ou du client (15);
- préparer le ou les traitements (7);
- donner le ou les traitements demandés (19);
- s'assurer de la propreté des lieux et des instruments utilisés (4);
- faire le "bilan de santé"¹¹ de la cliente ou du client ou conseiller la clientèle(13).

Des travailleuses et travailleurs autonomes mentionnent l'importance de faire un "bilan de santé" des clientes et clients et d'assurer un suivi (6), alors que des entreprises signalent l'importance du rôle-conseil, de la relation de confiance entre la cliente ou le client et l'établissement de soins ainsi que du suivi à assurer auprès de la clientèle (7).

Les traitements en soins du corps sont variés : l'algothérapie (15), les enveloppements (8), les traitements anti-cellulite (2), l'irrigation colonique (2), les bains de détente ou thérapeutiques (2), la pressothérapie (6), le sablage corporel (5), l'exfoliation corporelle (4) et les traitements aux huiles essentielles (4). Certaines personnes (2) font également de l'acupuncture. Les entreprises offrent généralement une gamme plus étendue de services que les travailleuses et travailleurs autonomes. Il faut souligner que la pratique des soins du corps exige des produits et des appareils spécialisés.

Les spécialistes en soins du corps pratiquent également des techniques de massage (suédois [13], californien [8], shiatsu [5]), et ce, surtout lorsqu'elles ou ils exercent leur profession dans des entreprises spécialisées. Elles et ils exécutent également d'autres tâches que celles liées aux soins du corps et à la massothérapie (en esthétique, principalement) dans quelques entreprises (9).

11. Expression utilisée par les répondantes et répondants. Il s'agit, en fait, d'une appréciation sommaire de l'état de santé.

Le rapport d'analyse de situation de travail avait déjà permis de préciser les principales tâches des spécialistes en soins du corps ¹² :

- organiser la journée de travail;
- exécuter des tâches complémentaires;
- donner des consultations;
- donner des soins d'hydrothérapie;
- faire des enveloppements;
- faire des exfoliations;
- donner des soins de pressothérapie;
- faire des drainages;
- appliquer des techniques de massage;
- gérer l'inventaire;
- terminer la journée.

Les résultats obtenus lors de l'enquête téléphonique vont dans le même sens. Ils indiquent également que les personnes engagées dans des entreprises sont souvent plus polyvalentes. En plus des traitements particuliers en soins du corps, ces personnes utilisent des techniques de massage dans leur travail.

3.3.2 Exigences, réglementation et conditions d'exercice du métier

Il n'y a pas de réglementation concernant les spécialistes en soins du corps. Toutefois, les entreprises et les travailleuses et travailleurs autonomes mentionnent des exigences particulières dans l'exercice de cette fonction de travail : bénéficier d'une formation (11), faire partie d'une association (7), respecter un code de déontologie (9), avoir de l'expérience (2) ainsi que posséder des traits de personnalité comme la sociabilité, un esprit d'équipe, une capacité d'accueil, de la maturité, une capacité à bien communiquer et le respect des gens (6). La pratique des soins du corps exige aussi des appareils et des produits.

3.3.3 Changements dans l'exercice de la profession et possibilités d'avancement

Les principaux changements cités par les répondantes et les répondants sont : l'arrivée de nouveaux produits et de nouvelles techniques, et une augmentation de la qualité et de la quantité des soins. Plusieurs répondantes et répondants (6) ont mentionné que la

12. Voir MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION. *Soins esthétiques, soins du corps. Rapport d'analyse de situation de travail*, 1995, 25 p.

conséquence de ces changements sera la nécessité, pour les spécialistes en soins du corps, de bien se former et d'être qualifiés.

Les possibilités d'avancement pour les travailleuses et les travailleurs autonomes en soins du corps se résument à la perspective d'ouvrir leur propre centre de santé (4) ou de devenir formatrice ou formateur (1). La plupart des répondantes et répondants prévoient continuer d'exercer ce métier pour les prochaines années. L'enquête nous montre également que 69 % des entreprises sondées disent ne pas éprouver de difficulté à recruter des spécialistes en soins du corps, alors que 31 % mentionnent le manque de spécialistes en soins du corps ou le manque de polyvalence des candidates et candidats. Enfin, 62 % de ces entreprises prévoient une augmentation de leur personnel spécialisé en soins du corps dans les prochaines années.

3.3.4 Constats relatifs aux spécialistes en soins du corps

Les spécialistes en soins du corps travaillent principalement au sein d'entreprises. Ces entreprises offrent généralement d'autres services, dont l'esthétique et la massothérapie.

Les traitements en soins du corps constituent des techniques particulières qui sont généralement appliquées par des personnes possédant une formation de base en esthétique ou en massothérapie.

Les spécialistes en soins du corps exécutent des tâches distinctes de celles des massothérapeutes. Les traitements prodigués par les spécialistes en soins du corps nécessitent l'usage de produits déterminés. La finalité de ces traitements consiste essentiellement en une détente et un bien-être.

L'ensemble de ces constats nous amène à conclure qu'il ne s'agit pas d'une fonction de travail distincte de celle d'esthéticienne et d'esthéticien et que, par conséquent, la pratique des soins du corps peut être rattachée à cette dernière et, éventuellement, en constituer une spécialité.

3.4 LES MASSOTHÉRAPEUTES

Lors de l'enquête téléphonique, les massothérapeutes furent joints au moyen de deux questionnaires équivalents : l'un s'adressant aux entreprises engageant des massothérapeutes et l'autre adapté aux travailleuses et travailleurs autonomes de ce domaine. L'enquête a permis de joindre 19 entreprises et 43 massothérapeutes.

3.4.1 Description de la fonction de travail

Les principales tâches effectuées par les massothérapeutes comprennent, en plus de l'application d'une ou de plusieurs techniques de massage, d'autres aspects :

- accueillir la cliente ou le client (31);
- écouter la cliente ou le client et évaluer ses besoins(26);
- évaluer son état de santé (34);
- assurer le suivi (32);
- s'occuper de l'entretien du local utilisé (26);
- conseiller quant à des exercices à faire ou des techniques posturales à adopter (10);
- donner de l'information et des explications sur diverses techniques de massage (9);
- s'occuper de la publicité et de l'aspect administratif de sa pratique. (13).

Cette dernière tâche était particulièrement importante pour les travailleuses et les travailleurs autonomes (12). Il s'agit également d'un aspect mentionné fréquemment lors des entrevues qui ont eu lieu avec des gens de ce domaine. La lecture des programmes de formation montre également une préoccupation à cet égard.

Une majorité de répondantes et de répondants a souligné que l'évaluation de l'état de santé des clientes et clients faisait partie des tâches à accomplir. Cette tâche, bien qu'elle ne constitue pas un diagnostic au sens médical du terme, exige des connaissances de base dans le domaine de la santé. De plus, des massothérapeutes indiquent entretenir des liens de plus en plus étroits avec des professionnelles et professionnels de la santé. Des médecins recommanderaient à des patientes et patients de suivre des traitements de massothérapie afin de diminuer leur niveau de stress ou d'améliorer leur état général de santé.

Les principales techniques de massage utilisées sont : le suédois (49), le californien (25), le shiatsu (13), le néo-reichien (7), l'Esalen (5), le trager (4), le drainage lymphatique (17)

et sous la pluie¹³ (2). Les massothérapeutes sont généralement en mesure de pratiquer au moins deux techniques différentes. Des massothérapeutes peuvent même aller jusqu'à trois techniques (18) et quatre techniques (6).

Interrogés sur la finalité des diverses techniques de massage utilisées dans leur pratique, les travailleuses et travailleurs autonomes ont mentionné l'aspect "détente" 57 fois et l'aspect "thérapeutique" 93 fois. Du côté des entreprises, ces proportions sont respectivement de 46 et 47. Les répondantes et répondants ont distingué le massage thérapeutique et le massage de détente. Quant au massage à finalité particulière, il n'a pas été mentionné. Cependant, les clientèles décrites par les répondantes et les répondants correspondent à celles généralement jointes par ce type de massage (femmes enceintes, personnes actives, artistes, sportives et sportifs professionnels et professionnelles, etc.).

La finalité des techniques de massage n'apparaît pas comme un facteur discriminant dans la pratique des massothérapeutes. Une même technique de massage pouvait être classée indistinctement dans l'une et l'autre finalité. L'ensemble des répondantes et des répondants ont aussi indiqué offrir à la fois des massages de détente et thérapeutiques. Le massage destiné à des clientèles particulières constitue une forme de spécialité quant à la technique ou à la clientèle visée.

Les clientèles que le massage intéresse sont très variées : sportifs et sportives, gens actifs, enfants, femmes enceintes, personnes âgées, professionnelles et professionnels, personnes tendues et stressées, travailleuses et travailleurs d'usine, personnes ayant divers problèmes physiques (maux de tête, de dos, tendinite), etc.

Parmi les 43 travailleuses et travailleurs autonomes interrogés, 25 disent ne pas exercer de tâches liées aux soins du corps, 7 mentionnent le faire (traitements anti-cellulite, pressothérapie, algothérapie, bain de boue) et 11 personnes n'ont pas répondu à cette question. Généralement, les travailleuses et travailleurs autonomes n'exercent pas d'autres tâches liées à des fonctions de travail autres que la massothérapie ou les soins du corps (32).

Le rapport d'étape avait permis d'établir les principales tâches des massothérapeutes¹⁴ :

- accueillir et évaluer le client ou la cliente;
- établir un plan de travail;
- donner une séance de massothérapie;
- organiser sa pratique professionnelle;
- établir une relation d'aide avec le client ou la cliente;

13. Ce massage est donné sous un système de douche.

14. Voir SERVICE DE FORMATION SUR MESURE DE L'UQAM. *Analyse de la profession massothérapeute*, 1996.

- éduquer le client ou la cliente;
- gérer la clientèle;
- travailler à son propre développement;
- administrer son entreprise.

Les résultats de l'enquête vont également dans ce sens. Le rôle-conseil ou éducatif de même que les tâches administratives s'ajoutent donc aux autres tâches qu'entraîne une séance de massothérapie.

3.4.2 Exigences, réglementation et conditions d'exercice du métier

La pratique de la massothérapie n'est pas soumise à une réglementation particulière. Plusieurs personnes interrogées mentionnent toutefois l'importance de faire partie d'une association ou d'une fédération (43) et l'intérêt d'avoir un code de déontologie (28). Parmi les autres conditions d'exercice du métier, les répondantes et répondants ont nommé la discrétion, le respect des gens, le professionnalisme, le respect des règlements municipaux, une formation reconnue et une certaine expérience de vie.

Parmi les entreprises interrogées, 68 % disent ne pas avoir de difficulté à recruter des massothérapeutes, alors que 32 % affirment le contraire. Dans ces derniers cas, les principales causes évoquées sont la difficulté de trouver des massothérapeutes en région, la difficulté de trouver des gens qualifiés, des exigences salariales trop élevées ou le manque de disponibilité des personnes.

3.4.3 Changements dans l'exercice de la profession et possibilités d'avancement

Interrogés sur les changements à venir dans leur profession, 39 répondantes et répondants mentionnent les suivants :

- une meilleure formation et de nouvelles techniques;
- davantage de massothérapeutes, une plus grande reconnaissance de la profession et des bienfaits du massage;
- une plus grande collaboration avec différents praticiens et praticiennes (chiropraticien et chiropraticienne, physiothérapeute);
- une augmentation de la clientèle;
- un accent mis sur la prévention;
- une clientèle mieux informée;
- l'élimination des " charlatans " et la fin du travail au noir;
- une augmentation des revenus.

Pour plusieurs massothérapeutes, les possibilités d'avancement mentionnées sont : devenir propriétaire d'un centre spécialisé (16), avoir sa propre clientèle ou augmenter le nombre de ses clients et clientes (24) et enseigner ou écrire des livres sur le sujet (7). Parmi les répondantes et répondants, 38 travailleuses et travailleurs autonomes prévoient continuer d'exercer cette fonction de travail au cours des cinq prochaines années. Du côté des entreprises, 74 %¹⁵ voient la possibilité d'augmenter leur personnel exerçant une fonction de massothérapeute. Parmi ces entreprises, le nombre d'employés ou d'employées supplémentaires à engager varie entre un et six.

3.4.4 Constats relatifs aux massothérapeutes

Les massothérapeutes exercent une fonction de travail distincte des employés du secteur, qui exige une formation de base adaptée. Les traitements reposent essentiellement sur des techniques manuelles et ne font appel à aucun produit, sauf des huiles. La pratique de la massothérapie exige des connaissances de base liées au domaine de la santé. Les finalités de cette pratique sont, selon les interventions : la détente, l'amélioration de la santé physique et psychologique ou l'amélioration de la performance physique.

Les massothérapeutes situent généralement leur intervention dans un cadre holistique d'amélioration de la santé. Leur travail comporte des éléments liés à la relation d'aide et à l'appréciation de l'état de santé général de la cliente ou du client. Les massothérapeutes

15. Cette réponse à la question 4.17 indique un taux inférieur, mais comparable (84), à celui mentionné à la question 2.5 portant sur l'accroissement prévu du personnel.

affirment travailler régulièrement en collaboration avec d'autres professionnelles et professionnels de la santé.

Les massothérapeutes exercent généralement leur profession à titre de travailleuses et de travailleurs autonomes. Les lieux d'exercice de la profession sont, notamment : les relais de santé, les centres d'esthétique, les centres sportifs et le domicile. Les clientèles varient. Parmi celles-ci, il se trouve un nombre important de personnes aux prises avec des problèmes de santé particuliers.

3.5 LIENS ENTRE LA FONCTION DE TRAVAIL DE MASSOTHÉRAPEUTE ET LES SPÉCIALISTES EN SOINS DU CORPS

L'enquête confirme l'existence de la fonction de travail de massothérapeute. Les massothérapeutes situent l'aspect "thérapeutique" de leur intervention dans le cadre global d'amélioration et du maintien de la santé. Leurs interventions ne sont pas de nature curative, mais préventive et visent à l'amélioration de la santé physique et psychologique. Les massothérapeutes entretiennent aussi des liens avec le monde de la santé et interviennent parfois directement avec des professionnels et des professionnelles de la santé, ce qui n'est pas le cas pour les spécialistes en soins du corps. Les massothérapeutes interrogés ont souligné l'importance du rôle-conseil dans leur pratique ainsi que la capacité à bien écouter les besoins de la cliente ou du client et à évaluer son état de santé.

Les deux professions partagent certaines tâches communes : accueillir la cliente ou le client, s'assurer de la propreté des lieux de travail, donner correctement le traitement ou le massage, selon le cas, assurer un suivi de la cliente ou du client, conseiller la cliente ou le client sur des traitements pour les soins du corps ou des techniques de massage et des exercices à faire dans le cas du massage. Les personnes qui exercent ces deux professions se retrouvent souvent dans les mêmes lieux.

Faire un massage est une pratique qui exige des compétences, des habiletés et des connaissances autres que l'application de traitements en soins du corps. L'évaluation de l'état de santé ou la préparation d'un bilan de santé s'inscrit dans les tâches rapportées par les massothérapeutes et les spécialistes en soins du corps. La formation des massothérapeutes tient compte généralement de cette dimension.

Comme l'enquête téléphonique l'a démontré, les spécialistes en soins du corps au sein des entreprises ont plus souvent suivi une formation et sont plus polyvalents que des personnes qui exercent le même métier comme travailleuses et travailleurs autonomes; elles ou ils pratiquent des techniques de massage en plus des traitements à donner et occupent également d'autres fonctions que celles liées aux soins du corps ou au massage. Dans le cas des massothérapeutes, elles ou ils exercent aussi, dans les entreprises, des tâches liées aux soins du corps. Les travailleuses et travailleurs autonomes des deux fonctions de travail à l'étude ont plus généralement des tâches

limitées à leur spécialité respective. Dans le cas des travailleuses et travailleurs autonomes en massothérapie, une tâche supplémentaire s'ajoute : celle de s'occuper de l'administration et de la publicité de leur entreprise.

La pratique dans les métiers liés aux soins du corps et au massage n'est pas soumise à des règles ou à des conditions d'exercice fixes. Toutefois, les entreprises ont des critères particuliers dans le choix de leur personnel. Parmi les principaux critères mentionnés nommons : la formation, l'appartenance à une association ainsi que certains traits de personnalité (facilité de communication, respect des gens, maturité, esprit d'équipe). L'importance d'un code de déontologie semble aussi être une préoccupation des entreprises et des travailleuses ou travailleurs autonomes, particulièrement du côté des massothérapeutes (27 personnes).

4 LE MONDE DE L'ÉDUCATION

La formation en massothérapie est faite par différentes écoles et associations. Ces formations sont très variées. La Fédération québécoise des massothérapeutes (FQM - la plus importante association au Québec) et l'Association des écoles en massothérapie (un regroupement de treize écoles de massothérapie) ont établi un profil standard de formation qui est donnée dans des écoles reconnues par cette fédération, celle-ci ne donnant pas de cours. Elle a aussi élaboré avec l'Association des écoles en massothérapie, des cours de formation continue, des examens pratiques selon le type de massage, un code de déontologie et a formé un comité de discipline veillant à son application.

Le programme reconnu par la FQM repose sur l'approche par compétences. Deux cégeps (Marie-Victorin et Rivière-du-Loup) sont autorisés à offrir le profil de formation accrédité par la FQM. D'autres associations et écoles, comme l'Institut des massothérapeutes professionnels du Québec, l'Ordre des orthothérapeutes et l'Association des massothérapeutes du Québec, regroupent des massothérapeutes. Chaque regroupement a ses propres règles de fonctionnement, de formation et plusieurs ont élaboré un code de déontologie.

4.1 LES PROGRAMMES DE FORMATION

Comme nous l'avons déjà mentionné, il n'y a pas de réglementation précisant la formation des spécialistes en soins du corps et des massothérapeutes au Québec.

4.1.1 Exigences de formation pour les spécialistes en soins du corps

La formation des spécialistes en soins du corps, au Québec, est donnée principalement par des écoles privées et des compagnies qui vendent des produits. La formation des répondantes et répondants à l'enquête variait entre 15 et 300 heures et était assumée par sept écoles privées et une compagnie. Les répondantes et répondants se disent, en général, satisfaits de leur formation. Les entreprises jugent également que les compagnies de produits forment bien les spécialistes en soins du corps. Les activités de formation continue dans ce domaine sont principalement données par des compagnies sur leurs nouveaux produits et services.

Interrogés sur la pertinence de créer un programme de formation officiel en soins du corps, la plupart des répondantes et des répondants se sont dits favorables à cette idée. Une plus grande qualité de la formation, une plus grande visibilité de la profession et l'uniformisation des connaissances seraient les avantages d'un tel programme de formation.

4.1.2 Exigences de formation pour les massothérapeutes

La Fédération québécoise des massothérapeutes a procédé à un relevé systématique de la durée de la formation offerte par les associations de massothérapeutes. Le tableau 2 démontre clairement que les exigences diffèrent considérablement d'une association à l'autre.

TABLEAU 2
Formation exigée par les associations de massothérapeutes

Les associations de massothérapeutes	Praticiens ¹⁶	Masso- thérapeutes
Fédération québécoise des massothérapeutes (FQM)	400 h	1000 h
Association des massothérapeutes professionnels et Association des massologues et techniciens en massage du Canada (AMPQ)	500* h	1075* h
Association des massothérapeutes du Québec (AMQ)		190 h
Corporation des praticiens en massage holistique du Québec (CPMHQ)		300* h
Association des professionnels en massage thérapeutique du Québec (APMTQ)		n.d.
Association provinciale des massothérapeutes cliniciens du Québec (APMCQ)		200 h
Ordre des orthothérapeutes, Académie du massage scientifique (OOAMS)		380* h
Association professionnelle des orthothérapeutes de la province de Québec (APOPQ)		400 h
Corporation des massothérapeutes et autres praticiens/praticiennes des approches corporelles (CMAPPAC)		400 h
Corporation des intervenants en médecine alternative (CIMA)		210 h
Collège des masso-kinésithérapeutes du Québec (CMKQ)		500* h
Association des thérapeutes professionnels en massothérapie, orthothérapie du Québec (ATPMKOQ)		n.d.
Ordre des massothérapeutes et kinésithérapeutes de l'Outaouais (OMKO)		n.d.

Source : FMQ. Le Bulletin, vol. 14, n° 4, février 1998, p. 3.

*Peut inclure des heures de pratique. **n.d.: non déterminé

Tous les massothérapeutes joints lors de la présente étude ont suivi une formation en massage. La durée de leur formation varie entre 45 heures et 3000 heures et elle est donnée dans 22 écoles différentes (certaines personnes ont suivi plus d'une formation dans des écoles différentes, dont un certain nombre en dehors du Québec). La plupart des

16. Personne ayant une formation de base en massothérapie.

massothérapeutes exerçant leur métier en tant que travailleuses et travailleurs autonomes ont appris plus d'une technique de massage soit : deux techniques (39), trois techniques (18) et quatre techniques (6).

Les répondantes et les répondants jugent leur formation favorablement (89 % du côté des entreprises et 88 % du côté des travailleuses et travailleurs autonomes). Elle répond à leurs besoins et elle est satisfaisante pour répondre à ceux de la clientèle. Plusieurs travailleuses et travailleurs autonomes ajoutent cependant qu'il est toujours nécessaire de se perfectionner en apprenant d'autres techniques ainsi que des notions de psychologie et de relation d'aide et en suivant des cours sur le système nerveux et la biologie humaine. Les massothérapeutes sont aussi intéressés à avoir des activités de formation continue sur des techniques nouvelles, afin de répondre à des clientèles particulières (exemples : femmes enceintes, personnes avec des maux de dos, gens de bureau) et des séances de perfectionnement.

Interrogés sur la pertinence d'un programme de formation officiel en massage, 78 % des entreprises et 88 % des travailleuses et travailleurs autonomes ayant répondu à l'enquête se sont montrés favorables à un tel programme. Plusieurs avantages furent mentionnés : une amélioration de la qualité de la formation, une standardisation des programmes, une plus grande préoccupation des apprentissages et moins d'impératifs de rentabilité, l'accès aux prêts et bourses, une réduction des coûts de formation ainsi que la reconnaissance du métier par l'instauration d'un diplôme officiel.

4.2 FORMATION DES MASSOTHÉRAPEUTES EN DEHORS DU QUÉBEC

Deux provinces disposent d'une réglementation relative à la formation des massothérapeutes : la Colombie-Britannique et l'Ontario¹⁷. La pratique de la massothérapie, dans ces provinces, est soumise à une certification légale. En Colombie-Britannique, la certification prévoit 3000 heures de cours ainsi qu'un examen. Une partie de la formation (*medicine and surgery*) porte sur diverses pathologies et leur traitement. L'Ontario a plutôt fondé sa formation et l'examen de certification sur une étude détaillée de cette fonction de travail. Les deux provinces adhèrent à des pratiques psychométriques pour préparer leurs examens.

Le Consortium of Canadian Regulatory Colleges and Associations of Massage Therapists Council a effectué une étude pancanadienne afin d'analyser les pratiques et les normes concernant la massothérapie au Canada¹⁸. Cette étude devait notamment rendre compte des barrières susceptibles de limiter géographiquement l'accès à cette fonction de travail. L'étude mentionne, entre autres recommandations, la nécessité d'accroître les possibilités

17. Selon leur accord de libre-échange interne, ces deux provinces devront établir des ententes sur la mobilité de la main-d'œuvre d'ici le 1^{er} juillet 2001.

18. Voir CONSORTIUM OF CANADIAN REGULATORY COLLEGES AND ASSOCIATIONS OF MASSAGE THERAPISTS COUNCIL. *Identification of common and unique elements of professional regulation*, mars 1999, 56 p.

de formation continue afin de permettre aux massothérapeutes de s'ajuster aux conditions d'exercice de la fonction de travail dans une autre province que celle où elles et ils ont été formés, ainsi que de développer les compétences nécessaires à l'exercice de la massothérapie au cours d'une formation de 2200 heures. À ce sujet, le consortium précise que les compétences doivent être définies en fonction des résultats, donc de ce qui est nécessaire à une ou à un massothérapeute pour exercer cette fonction de travail.

4.3 CONSTATS CONCERNANT LA FORMATION

Soins du corps

La formation des spécialistes en soins du corps se donne principalement dans des écoles privées et par des représentantes et représentants des compagnies de produits. La durée est variable.

Les spécialistes en soins du corps interrogés se disent favorables à l'instauration d'un programme de formation reconnu. Selon les répondantes et répondants, ce programme favoriserait une plus grande visibilité de la profession et une meilleure qualité de la formation.

Massage

Les massothérapeutes disposent actuellement d'une formation structurée et même de programmes élaborés selon les principes de l'approche par compétences. Quelques associations professionnelles se distinguent sur ce chapitre. Les personnes interrogées jugent avoir reçu une formation de qualité. Les répondantes et répondants sont néanmoins favorables à l'idée d'un programme officiel qui favoriserait la reconnaissance de la profession et la mise au point de standards de qualité.

Deux provinces canadiennes et plusieurs États américains disposent d'une réglementation relative à la formation des massothérapeutes et à l'exercice de la profession.

5 LES PISTES D'ACTION

5.1 LES SPÉCIALISTES EN SOINS DU CORPS

Les tâches accomplies par les spécialistes en soins du corps ont une certaine parenté avec celles des esthéticiennes et esthéticiens : elles et ils donnent des traitements à base de produits. Leur finalité est par ailleurs distincte. Les esthéticiennes et esthéticiens travaillent à l'amélioration de l'apparence physique. Les spécialistes en soins du corps cherchent à procurer une détente et démontrent certaines préoccupations relatives à la santé de leurs clientes et de leurs clients.

Les spécialistes en soins du corps apprennent généralement cas par cas à donner certains traitements particuliers. Plusieurs apprentissages pourraient relever de la formation continue des spécialistes en soins du corps. Les compétences de base pour exercer cette profession peuvent être assimilées, en grande partie, à celles de la fonction de travail d'esthéticienne et d'esthéticien.

La piste d'action qui se dégage pour la poursuite des travaux dans le domaine des soins du corps est d'examiner la possibilité d'intégrer l'apprentissage des compétences particulières à cette pratique à la formation en esthétique.

Première piste d'action :

Comparer les tâches de l'AST en soins du corps avec celles de la fonction de travail d'esthéticienne et d'esthéticien dans le but de dégager les compétences communes et les besoins particuliers de formation des spécialistes en soins du corps.

5.2 LES MASSOTHÉRAPEUTES

Les massothérapeutes sont inclus dans le secteur de la santé (CNP 3235). Leur pratique comporte assurément une dimension santé, même si leur approche n'est pas curative mais plutôt holistique et préventive. Cependant, un nombre important de consultations auprès de massothérapeutes ont lieu en vue de résorber les symptômes de problèmes comme des maux de dos, par exemple.

Les massothérapeutes perçoivent leurs traitements comme ayant une fonction thérapeutique. Elles et ils interviennent souvent parallèlement à des traitements médicaux ou à l'intérieur de ceux-ci. Elles et ils s'inscrivent dans le vaste domaine de la santé, dans la mesure où celui-ci déborde l'aspect "réparation". L'intervention des massothérapeutes doit être perçue au même titre que celle des diététistes, ou au même niveau que les spécialistes de l'activité physique qui contribuent au maintien et à l'amélioration du fonctionnement de l'organisme.

La place de la massothérapie se situe donc davantage dans le domaine de la santé et a peu en commun avec les soins esthétiques. La profession s'oriente d'ailleurs de plus en plus vers la dimension thérapeutique axée sur des clientèles particulières.

La formation en massothérapie est très diversifiée et accessible dans toutes les régions du Québec. Selon une étude de la FQM, il existe près de 70 écoles de massage réparties dans la plupart des régions du Québec. De ce nombre, 25 offrent le profil de formation de la FQM.

La FQM, en collaboration avec l'Association des écoles en massothérapie, dispose aussi d'une infrastructure et de mécanismes de contrôle de nature à assurer la qualité de la formation et de la pratique professionnelle. Ce qui indique une prise en charge de la formation de base par le milieu, situation pour laquelle il existe peu de comparables.

L'école de santé holistique du cégep Marie-Victorin vient de déposer une demande de reconnaissance pour deux programmes de formation conduisant à l'obtention d'une AEC : massage de détente et massothérapeute. Il serait important d'évaluer la possibilité de reconnaître ces programmes proposés par un établissement public reconnu dans le domaine.

Deuxième piste d'action :

Évaluer la possibilité de reconnaître officiellement les programmes d'établissement proposés en vue de répondre aux besoins de formation de base des praticiennes et praticiens et des massothérapeutes.

BIBLIOGRAPHIE

CONSORTIUM OF CANADIAN REGULATORY COLLEGES AND ASSOCIATIONS OF MASSAGE THERAPISTS COUNCIL. *Identification of Common and Unique Elements of Professional Regulation*, mars 1999, 56 p.

DALLAIRE, Yvon. *La massothérapie, une carrière au bout de vos doigts*, Option Santé de Québec, 1994.

LAROCHE, Anne. *Rapport sur l'état de la situation concernant le profil de formation en massothérapie et la reconnaissance des acquis*, Fédération québécoise des massothérapeutes (FQM), avril 1999, 42 p. et annexes.

Bulletin d'information de la Fédération québécoise des massothérapeutes, vol. 14, n° 4, février 1998.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION DU QUÉBEC. *Soins esthétiques, Portrait de secteur*, 1999.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION DU QUÉBEC. *Soins esthétiques, soins du corps, Rapport d'analyse de situation de travail*, 1995, 25 p.

OFFICE DES PROFESSIONS DU QUÉBEC. *Avis au ministre responsable de l'application des lois professionnelles sur l'opportunité de constituer une corporation professionnelle dans le domaine des médecines douces*, avril 1992, 25 p.

OFFICE DES PROFESSIONS DU QUÉBEC. *Étude sur les thérapies manuelles et le massage réalisée en vue de l'avis au ministre responsable de l'application des lois professionnelles sur l'opportunité de constituer une corporation professionnelle dans le domaine des médecines douces*, mai 1991, 79 p.

PROCESSUS MARKETING. *Évaluation de la formation en massothérapie*, 1999, 27 p. et annexes.

ANNEXE A : LISTE DES PERSONNES RENCONTRÉES

LISTE DES PERSONNES RENCONTRÉES EN ENTREVUE

- **M^{me} Charlotte Bélanger**
Association des massothérapeutes du Québec (Beauport)
- **M^{me} Réjeanne Boucher**
L'Institut des massothérapeutes professionnels du Québec (Loretteville)
- **M^{me} Mireille Dion**
Centre de formation en massothérapie et médication naturelle (Saint-Augustin)
- **M^{me} Aline Dumas**
Centre Psycho-corporel (Québec)
- **M^{me} Louise Leboeuf (directrice de la formation) et M. Daniel Bouffard (directeur général)**
Fédération québécoise des massothérapeutes du Québec (Montréal)
- **M^{me} Huguette Paré**
Académie du massage scientifique (Drummondville)
- **M. Michel Van Wayenberge et M^{me} Marie-Claude Choinière**
L'Attitude (Québec)
- **M. Jean Baillargeon**
Association des relais de santé
- **M. Michel Pruneau, responsable**
École de santé holistique, cégep Marie-Victorin

LISTE DES PERSONNES PRÉSENTES À LA RENCONTRE DU GROUPE D'EXPERTS ET D'EXPERTES

- **M^{me} Marie-Claude Choinière, conseillère pédagogique à L'Attitude, Québec**
- **M^{me} Céline Laroche et M. Henri Baron (massothérapeute), copropriétaires d'Espace Santé-Beauté (esthétique et massage), Sainte-Foy**
- **M. Yvon Dallaire, directeur du Centre Psycho-corporel**
- **M. Pierre Lebeau, ministère de l'Éducation**

**ANNEXE B : QUESTIONNAIRES UTILISÉS LORS DE L'ENQUÊTE
TÉLÉPHONIQUE**

*QUESTIONNAIRE S'ADRESSANT AUX TRAVAILLEURS AUTONOMES
EXERÇANT UNE FONCTION DE TRAVAIL DE MASSOTHÉRAPEUTE
OU DE SPÉCIALISTE EN SOINS DU CORPS¹*

SECTION 1 RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1.1 Nom du répondant : _____ Fonction du répondant : _____
 Ville : _____ Télécopieur : _____
 Téléphone : _____

SECTION 2 PROFIL DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES DU TRAVAILLEUR AUTONOME

2.1 Quels services offrez-vous à votre clientèle?

Massothérapie (compléter section 3)

Soins du corps (ex. : algorithérapie, pressothérapie, etc.) (compléter section 4.)

Esthétique

Épilation

Coiffure

Bronzage

Autre _____

1. Note aux enquêteurs : dans ce questionnaire, les soins du corps réfèrent aux traitements (algorithérapie, pressothérapie, etc.) Ne sont pas compris dans les soins du corps l'esthétique, l'épilation, le bronzage, le massage, etc.

2.2 Dans quels types d'endroits offrez-vous vos services de massothérapie et/ou de soins du corps? Précisez
(ex. : à domicile pour massothérapie, dans un centre de santé pour massothérapie et soins du corps, etc.).
Note aux enquêteurs : bien préciser en quoi consistent les soins du corps.

2.3 À quelle proportion de vos revenus annuels bruts totaux correspondent les revenus spécifiques liés à la pratique?

a) Massothérapie (s'il y a lieu)	moins de 10 %	de 50 % à 60 %
	de 10 % à 20 %	de 60 % à 70 %
	de 20 % à 30 %	de 70 % à 80 %
	de 30 % à 40 %	de 80 % à 90 %
	de 40 % à 50 %	de 90 % à 100 %

b) Soins du corps (s'il y a lieu)	moins de 10 %	de 50 % à 60 %
	de 10 % à 20 %	de 60 % à 70 %
	de 20 % à 30 %	de 70 % à 80 %
	de 30 % à 40 %	de 80 % à 90 %
	de 40 % à 50 %	de 90 % à 100 %

2.4 Au cours des trois prochaines années, prévoyez-vous une stabilité, une diminution ou une croissance :

- a) sur le plan des services liés à votre pratique professionnelle (diversification des services) _____
- b) sur le plan du chiffre d'affaires _____

SECTION 3 DESCRIPTION DE LA FONCTION DE TRAVAIL DE MASSOTHÉRAPEUTE

3.1 Quelles sont les cinq principales tâches que vous effectuez comme massothérapeute? (bien formuler pour que ce soit significatif.)

1.	_____
2.	_____
3.	_____
4.	_____
5.	_____

3.2 Quelles sont les principales techniques de massage que vous utilisez et quelle est leur finalité? (mettre en ordre décroissant d'importance, de la technique la plus utilisée à la technique la moins utilisée.)*

	Finalité (cocher) :	Détente	Thérapeutique
1.	_____ (la plus utilisée)	_____	_____
2.	_____	_____	_____
3.	_____	_____	_____
4.	_____	_____	_____
5.	_____	_____	_____
6.	_____	_____	_____
7.	_____	_____	_____
8.	_____	_____	_____
9.	_____	_____	_____
(...).	_____ (la moins utilisée)	_____	_____

3.3 Si vous avez identifié des massages à finalité thérapeutique dans la question précédente, veuillez préciser à quelles clientèles ils s'adressent (ex. : femmes enceintes, handicapés, artistes, sportifs, etc.).

3.3 Est-ce que comme massothérapeute, vous appliquez des traitements liés aux soins du corps? (ex. : algothérapie, pressothérapie, etc.) Si oui, lesquels?

1. _____

2. _____

3. _____

4. _____

5. _____

3.4 Est-ce que comme massothérapeute, vous exercez des tâches liées à d'autres fonctions de travail (ex. : esthétique, etc.)?

3.5 Quelle formation possédez-vous pour exercer votre métier de massothérapeute?

- école de formation _____
- n. d'heures de formation _____
- techniques de massage apprises _____

3.6 Jugez-vous cette formation complète et pertinente? Précisez.

3.7 Au cours des deux dernières années, avez-vous suivi d'autres formations?

3.8 Au cours de la prochaine année, prévoyez-vous suivre des formations?

3.9 Pensez-vous qu'il serait pertinent de créer un programme d'État (ministère de l'Éducation) en massothérapie? Si oui, quels en seraient les avantages?

3.10 Des changements sont-ils à prévoir dans l'exercice de la fonction de travail de massothérapeute? Si oui, quelle est la nature de ces changements (ex. : organisation du travail, nouvelles techniques, nouvelles technologies [informatique, nouveaux équipements], etc.) et quels sont les impacts sur l'exercice de la profession (tâches)?

Changements

1. _____
2. _____
3. _____

Impacts sur l'exercice de la profession (tâches)

1. _____
2. _____
3. _____

3.11 Possédez-vous une formation dans d'autres domaines (psychologie, soins infirmiers, réadaptation, etc.)?

3.12 Y a-t-il des exigences ou conditions particulières d'exercice du métier de massothérapeute (ex. : faire partie d'une association, formation reconnue par une école, etc.)?

3.13 Existe-t-il une réglementation dans l'exercice du métier de massothérapeute?

3.14 Quelles sont les possibilités d'avancement pour les personnes comme vous qui exercent une fonction de massothérapeute? (ex. : devenir propriétaire d'un centre santé)

3.15 Au cours des cinq prochaines années, prévoyez-vous toujours exercer cette fonction de travail?

SECTION 4 DESCRIPTION DE LA FONCTION DE TRAVAIL DE SPÉCIALISTE EN SOINS DU CORPS (bien préciser en quoi ça consiste)

4.1 Quelles sont les cinq principales tâches que vous effectuez comme spécialiste en soins du corps? (bien formuler pour que ce soit significatif.)

1. _____
2. _____
3. _____
4. _____
5. _____

4.2 Quels sont les principaux traitements que vous utilisez? (mettre en ordre décroissant d'importance, du traitement le plus utilisé au traitement le moins utilisé.)

1. _____ (le plus utilisé)
2. _____
3. _____
4. _____
5. _____
6. _____
7. _____
8. _____
9. _____
- (...). _____ (le moins utilisé)

4.3 Est-ce que comme spécialiste en soins du corps, vous appliquez des techniques de massage? Si oui, lesquelles?

4.4 Est-ce que comme spécialiste en soins du corps, vous exercez des tâches liées à d'autres fonctions de travail (ex : esthétique, etc.)?

4.5 Quelle formation possédez-vous pour exercer votre métier de spécialiste en soins du corps?

- programme de formation
- école de formation
- nombre d'heures de formation
- traitements appris

4.6 Jugez-vous cette formation complète et pertinente? Précisez

4.7 Au cours des deux dernières années, avez-vous suivi d'autres formations?

4.8 Au cours de la prochaine année, prévoyez-vous suivre des formations?

4.9 Pensez-vous qu'il serait pertinent de créer un programme d'État (ministère de l'Éducation) en soins du corps? Si oui, quels en seraient les avantages?

4.10 Des changements sont-ils à prévoir dans l'exercice de la fonction de travail du spécialiste en soins du corps? Si oui, quelle est la nature de ces changements (ex. : organisation du travail, nouvelles techniques, nouvelles technologies [informatique, équipements] etc.) et quels sont les impacts sur l'exercice de la profession (tâches)?

Changements	Impacts sur l'exercice de la profession (tâches)
1. _____	1. _____
2. _____	2. _____
3. _____	3. _____

4.11 Possédez-vous une formation dans d'autres domaines (psychologie, soins infirmiers, réadaptation, etc.)?

4.12 Y a-t-il des exigences ou conditions particulières d'exercice du métier du spécialiste en soins du corps (ex. : faire partie d'une association, formation reconnue par une école, etc.)?

4.13 Existe-t-il une réglementation dans l'exercice du métier de spécialiste en soins du corps?

4.14 Quelles sont les possibilités d'avancement pour les personnes comme vous qui exercent une fonction de spécialiste en soins du corps? (ex. : devenir propriétaire d'un centre santé)

4.15 Au cours des cinq prochaines années, prévoyez-vous toujours exercer cette fonction de travail?

**QUESTIONNAIRE S'ADRESSANT AUX ENTREPRISES ENGAGEANT OU
RETENANT LES SERVICES DE SPÉCIALISTES
EN MASSOTHÉRAPIE ET EN SOINS DU CORPS¹**

SECTION 1 RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1.1 Nom de l'entreprise : _____ Nom du répondant : _____
 Ville : _____ Fonction du répondant : _____
 Téléphone : _____ Télécopieur : _____

SECTION 2 PROFIL DE L'ENTREPRISE

2.1 **Quels sont les services offerts par votre entreprise?**

Massothérapie

Soins du corps (ex. : algothérapie, pressothérapie, etc.)

Esthétique

Épilation

Coiffure

Bronzage

Autre _____

¹ Note aux enquêteurs : dans ce questionnaire, les soins du corps réfèrent aux traitements (algothérapie, pressothérapie, etc.). Ne sont pas compris dans les soins du corps l'esthétique, l'épilation, le bronzage, massage, etc.

2.2 Si vous offrez des services de massothérapie et de soins du corps, quelle proportion du chiffre d'affaires chacun de ces services représente-t-il ? (note aux enquêteurs : bien préciser ici ce qu'on entend par " soins du corps ".)

- | | | |
|--------------------------|------------------|-----------------|
| a) Massothérapie | - moins de 10 % | de 50 % à 60 % |
| | - de 10 % à 20 % | de 60 % à 70 % |
| | - de 20 % à 30 % | de 70 % à 80 % |
| | - de 30 % à 40 % | de 80 % à 90 % |
| | - de 40 % à 50 % | de 90 % à 100 % |
| b) Soins du corps | - moins de 10 % | de 50 % à 60 % |
| | - de 10 % à 20 % | de 60 % à 70 % |
| | - de 20 % à 30 % | de 70 % à 80 % |
| | - de 30 % à 40 % | de 80 % à 90 % |
| | - de 40 % à 50 % | de 90 % à 100 % |

2.3 Combien comptez-vous d'employés salariés?

Parmi ces employés, combien de massothérapeutes? _____ (compléter la section 3.)

Parmi ces employés, combien de spécialistes en soins du corps? _____ (compléter la section 4.)

2.4 Combien offrent leurs services dans votre entreprise comme travailleurs autonomes?

Parmi ces travailleurs autonomes, combien sont des massothérapeutes? _____ (compléter la section 3.)

Parmi ces travailleurs autonomes, combien sont des spécialistes en soins du corps? _____ (compléter la section 4.)

2.5 Au cours des trois prochaines années, votre entreprise prévoit :

- | | une stabilité | une diminution | une croissance | NSP |
|---|---------------|----------------|----------------|-------|
| a) sur le plan des services (diversification) | _____ | _____ | _____ | _____ |
| b) sur le plan du personnel | _____ | _____ | _____ | _____ |
| c) sur le plan du chiffre d'affaires | _____ | _____ | _____ | _____ |

2.6 Si vous n'avez pas de massothérapeutes présentement, prévoyez-vous embaucher ou retenir les services de ces spécialistes dans les prochaines années?

Si oui, exigez-vous d'eux une formation particulière? Précisez.

2.7 Si vous n'avez pas de spécialistes en soins du corps présentement, prévoyez-vous embaucher ou retenir les services de ces spécialistes dans les prochaines années?

Si oui, exigez-vous d'eux une formation particulière? Précisez.

SECTION 3 DESCRIPTION DE LA FONCTION DE TRAVAIL DE MASSOTHÉRAPEUTE

3.1 Quelles sont les cinq principales tâches effectuées par les massothérapeutes? (bien formuler pour que ce soit significatif.)

1.	_____
2.	_____
3.	_____
4.	_____
5.	_____

3.2 Quelles sont les principales techniques de massage que vous offrez dans votre entreprise et quelle est leur finalité? (mettre en ordre décroissant d'importance, de la technique la plus utilisée à la technique la moins utilisée.)

		Finalité (cocher) :	Détente	Thérapeutique
1.	_____ (la plus utilisée)		_____	_____
2.	_____		_____	_____
3.	_____		_____	_____
4.	_____		_____	_____
5.	_____		_____	_____
6.	_____		_____	_____
7.	_____		_____	_____
8.	_____		_____	_____
9.	_____		_____	_____
(...).	_____ (la moins utilisée)		_____	_____

3.3 Si vous avez identifié des massages à finalité thérapeutique dans la question précédente, veuillez préciser à quelles clientèles ils s'adressent (ex. : femmes enceintes, handicapés, artistes, sportifs, etc.).

3.4 Est-ce que vos massothérapeutes appliquent des traitements liés aux soins du corps ? (ex : algothérapie, pressothérapie, etc.) Si oui, lesquels?

1. _____
2. _____
3. _____
4. _____
5. _____

3.5 Est-ce que vos massothérapeutes exercent des tâches liées à d'autres fonctions de travail (ex. : esthétique, etc.)?

3.6 Quelle est la formation de vos massothérapeutes?

- école de formation _____
- nombre d'heures de formation _____
- techniques de massage apprises _____

3.7 Jugez-vous cette ou ces formations complètes et pertinentes? Précisez.

3.8 Pensez-vous qu'il serait pertinent de créer un programme d'État (ministère de l'Éducation) en massothérapie? Si oui, quels en seraient les avantages?

3.9 Des changements sont-ils à prévoir dans l'exercice de la fonction de travail de massothérapeute ? Si oui, quelle est la nature de ces changements (ex. : organisation du travail, nouvelles techniques de massage, nouvelles technologies [informatique, nouveaux équipements], etc.) et quels sont les impacts sur l'exercice de la profession (tâches)?

Changements	Impact sur l'exercice de la profession (tâches)
1. _____	1. _____
2. _____	2. _____
3. _____	3. _____

3.10 Vos massothérapeutes possèdent-ils une formation dans d'autres domaines (psychologie, soins infirmiers, réadaptation, etc.)?

3.11 Quels sont vos principaux critères d'embauche de vos massothérapeutes (diplôme, expérience, personnalité, réseau établi, etc.)?

3.12 Y a-t-il des exigences ou conditions particulières d'exercice de la fonction de travail dans votre entreprise (ex. : faire partie d'une association, formation reconnue par une école, etc.)?

3.13 Existe-t-il une réglementation dans l'exercice de la fonction de massothérapeute?

3.14 Éprouvez-vous des difficultés à recruter des massothérapeutes? Si oui, précisez.

3.15 Quelles activités de formation continue ont suivies vos massothérapeutes au cours des deux dernières années?

3.16 Quelles activités de formation continue suivront vos massothérapeutes au cours de la prochaine année?

3.17 Quelles sont les possibilités d'avancement pour les personnes exerçant une fonction de massothérapeute dans votre entreprise? (fonctions, postes, etc.)

3.18 Dans les prochaines années, prévoyez-vous augmenter le personnel exerçant une fonction de massothérapeute?

SECTION 4 DESCRIPTION DE LA FONCTION DE TRAVAIL DE SPÉCIALISTE EN SOINS DU CORPS

- 4.1** **Quelles sont les cinq principales tâches effectuées par les spécialistes en soins du corps?** (bien formuler pour que ce soit significatif.) Note : bien préciser en quoi consistent les soins du corps.

1. _____
2. _____
3. _____
4. _____
5. _____

- 4.2** **Quels sont les principaux traitements que vous utilisez?** (mettre en ordre décroissant d'importance, du traitement le plus utilisé au traitement le moins utilisé.)

1. _____ (le plus utilisé)
2. _____
3. _____
4. _____
5. _____
6. _____
7. _____
8. _____
9. _____
- (...). _____ (le moins utilisé)

4.3 Est-ce que vos spécialistes en soins du corps appliquent des techniques de massage? Si oui, lesquelles?

1. _____
2. _____
3. _____
4. _____
5. _____

4.4 Est-ce que vos spécialistes en soins du corps exercent des tâches liées à d'autres fonctions de travail (ex. : esthétique, etc.)?

4.5 Quelle est la formation de base de vos spécialistes en soins du corps?

- programme de formation _____
- école de formation _____
- nombre d'heures de formation _____
- traitements appris _____

4.6 Jugez-vous cette ou ces formations complètes et pertinentes? Précisez.

- 4.7 Pensez-vous qu'il serait pertinent de créer un programme d'État (ministère de l'Éducation) en soins du corps? Si oui, quels en seraient les avantages?**

- 4.8 Des changements sont-ils à prévoir dans l'exercice de la fonction de travail de spécialiste en soins du corps ? Si oui, quelle est la nature de ces changements (ex. : organisation du travail, nouvelles techniques, nouvelles technologies [informatique, équipements, produits], etc.) et quels sont les impacts sur l'exercice de la profession (tâches)?**

Changements	Impact sur l'exercice de la profession (tâches)
1. _____	1. _____
2. _____	2. _____
3. _____	3. _____

- 4.9 Vos spécialistes en soins du corps possèdent-ils une formation dans d'autres domaines (psychologie, soins infirmiers, réadaptation, etc.)?**

- 4.10 Quels sont vos principaux critères d'embauche de vos spécialistes en soins du corps (diplôme, expérience, personnalité, réseau établi, etc.)?**

4.11 Y a-t-il des exigences ou des conditions particulières d'exercice de la fonction de travail dans votre entreprise (ex. : faire partie d'une association, formation reconnue par une école, etc.)?

4.12 Existe-t-il une réglementation dans l'exercice de la fonction de spécialiste en soins du corps?

4.13 Éprouvez-vous des difficultés à recruter des spécialistes en soins du corps? Si oui, précisez.

4.14 Quelles activités de formation continue ont suivies vos spécialistes en soins du corps au cours des deux dernières années?

4.15 Quelles activités de formation continue suivront vos spécialistes en soins du corps au cours de la prochaine année?

4.16 Dans les prochaines années, prévoyez-vous augmenter le personnel exerçant une fonction de spécialiste en soins du corps?

ANNEXE C : LEXIQUE

Types de massage : **catégories de massage offert par un ou une massothérapeute**

Massage chiropratique : type de massage fait sous la supervision d'une chiropraticienne ou d'un chiropraticien ou en collaboration avec une chiropraticienne ou un chiropraticien; permet la détente musculaire et psychologique avant de recevoir des manipulations vertébrales; très populaire sur la côte ouest américaine.

Massage d'agrément (*pampering*) : se donne particulièrement dans les salons d'esthétique et de coiffure; complémentaire au massage de relaxation; très populaire en Europe.

Massage de croissance : vise l'éveil psychosensoriel et l'apprentissage du lâcher-prise et de l'abandon corporel; souvent utilisé par des psychologues et des sexologues comme complément psychothérapeutique.

Massage médical : prescrit par un médecin pour soulager certaines douleurs ou faciliter la réhabilitation; peu accepté au Québec, mais très populaire sur la côte est américaine.

Massage périnatal : massage adapté aux besoins de la femme enceinte et à ceux du bébé; domaine en croissance en Amérique du Nord.

Massage de relaxation : le plus fréquent et le plus recherché; se donne dans les centres de santé, les spas, les services à domicile, en entreprise, etc.; comprend également les massages pour le bien-être, le plus-être et la prévention du stress.

Massage sportif : soutient les athlètes dans leur entraînement, les prépare à la compétition et les aide à récupérer après celle-ci.

Massage thérapeutique : s'adresse aux gens souffrant de différents troubles fonctionnels comme l'insomnie, les troubles digestifs, les maux de tête ou de dos, l'obésité, etc.; type de massage fortement soutenu par la Fédération des massothérapeutes du Québec (FMQ).

Techniques de massage : ensemble d'approches manuelles visant à la détente, à l'amélioration de l'état de santé physique et émotionnelle, ou au maintien de la performance physique

Amma : terme japonais signifiant massage; manipulation, par différents mouvements de la main, de points précis sur le corps afin de stimuler les systèmes nerveux et respiratoire; parfois appelé acuponcture sans aiguilles.

Drainage lymphatique : mouvements rythmés de pressions et de touchers concentrés le long des vaisseaux sanguins; permet d'accélérer la circulation lymphatique et aide à l'élimination des toxines.

Jin Shin Do : synthèse entre les méthodes orientales de rééquilibrage énergétique, la psychologie occidentale et les techniques psychocorporelles; forme holiste d'acupression et de toucher inspirée de la philosophie taoïste.

Massage californien : composé de mouvements fluides, continus et enveloppants; longs effleurages et pétrissages, mouvements glissés pouvant aller en profondeur dans les tissus afin de dénouer les tensions.

Massage égyptien : massage à base de pressions et d'effleurages répétitifs; travaille sur le plan énergétique dans les chakras.

Massage Esalen : basé sur la douceur, la lenteur et l'intuition; absence de technique manipulative précise; repose sur le contact et la qualité de la présence à la personne massée.

Massage néo-reichien : basé sur les théories de Wilhem Reich, d'orientation psychocorporelle; aide à relâcher les tensions musculaires chroniques; se fait de la tête vers les pieds, du centre vers la périphérie; s'accompagne d'un travail de respiration encourageant à sentir les émotions retenues dans la mémoire corporelle.

Massage suédois spécialisé (sportif ou spécifique) : pour la musculature en profondeur; mouvements rapides avec les avant-bras, les coudes et les poings, mouvements de compressions et de frictions.

Massage suédois : massage alliant fermeté et douceur; s'exécute principalement sur la musculature, agit sur les muscles, les articulations, la peau, la respiration et le système nerveux ; souvent associé au conditionnement physique.

Massage thaïlandais: combinaison de réflexologie des pieds, d'acupression et de yoga; se donne par-dessus les vêtements et s'effectue en quatre positions, soit de face, de côté, assis et de dos.

Massage tuina : basé sur la théorie des troubles morphologiques (TCM); agit sur les troubles musculo-squelettiques et internes; techniques de vibrations manuelles, pressions, etc.

Polarité (approche énergétique) : approche douce de toucher visant à rétablir l'équilibre de l'énergie vitale du corps; peut permettre de libérer des blocages émotifs.

Shiatsu : pressions (variables selon l'état de la personne) faites avec les pouces, les doigts, les paumes, les coudes et parfois les pieds aux méridiens et aux points d'acupuncture situés sous la peau ou dans les muscles; se pratique par-dessus les vêtements ou directement sur la peau.

Tragger^{md} : mouvements souples et rythmés composés de balancements, de vibrations, d'oscillations, d'étirements, de tractions et de rotations (marque déposée du Trager Institute de Californie).

Traitements (soins du corps): **utilisation de produits particuliers (pouvant compléter les effets du massage)**

Algothérapie : traitement à base d'algues (bain, enveloppement, diététique).

Aromathérapie : traitement à base d'huiles essentielles.

Balnéothérapie : ensemble de soins basés sur l'utilisation de la baignoire (huiles essentielles, algues, eau thermale, eau de mer sont les produits utilisés).

Exfoliation corporelle : procédé par lequel on détache les cellules mortes de l'épiderme afin de permettre une meilleure absorption, par la peau, des ingrédients actifs présents dans les produits servant aux soins corporels.

Fangothérapie : traitement à base de boue de tourbe, volcanique ou argileuse, par immersion dans une baignoire ou par application locale et globale (enveloppements).

Hydrothérapie : exploitation des propriétés de l'eau à des fins thérapeutiques et de remise en forme; les baignoires utilisées sont de trois catégories, soit le bain thérapeutique (à jet d'air), le bain tourbillon (à jet d'eau) et le bain combiné (à jets d'air et d'eau).

Points Trigger : vise à débloquer les traumatismes et les tensions du corps par une pression profonde et directe sur certains points précis.

Pressothérapie : traitement à l'aide d'appareils (bottes gonflables) qui, par pressions légères, massent les jambes pour activer la circulation sanguine.

Thalassothérapie : soins à base de produits de mer, riches en vitamines et en oligo-éléments (l'eau salée, les algues, les boues marines, le climat marin).

Autres techniques de soins.

Kinésithérapie : s'inspire de connaissances biomécaniques et pathologiques de l'appareil locomoteur pour comprendre les causes possibles de la douleur et de la limitation du mouvement; utilise les mobilisations passives, actives et contrariées selon des paramètres précis provenant des bilans musculaire et articulaire du client ou de la cliente, de même que l'analyse posturale de la personne.

Massothérapie : massage, selon différentes techniques, de relaxation ou thérapeutique effectué sur une partie du corps et se rapportant à un problème particulier mentionné lors de la consultation; exige un suivi.

Orthothérapie : combine différentes techniques de massage; agit surtout sur les douleurs musculaires et les raideurs articulaires; utilise les étirements, les exercices correctifs avec différents appareils et les mobilisations passives et actives des articulations.

Réflexologie : stimule divers points réflexes du corps (situés sur les pieds et les mains, les tibias, les bras, les clavicules, les épaules, les omoplates, les oreilles, le cou et le crâne) afin de rétablir la circulation énergétique.

**ANNEXE D : DESCRIPTION DES PROFESSIONS SELON LE CODE 3235
DE LA CNP**

3235 Autre personnel technique en thérapie et en diagnostic

Les travailleurs de ce groupe de base, non classés ailleurs, exécutent diverses tâches techniques en thérapie et en diagnostic afin d'aider les professionnels tels que les audiologistes, les orthophonistes, les ophtalmologistes et les physiothérapeutes. Ils travaillent dans des hôpitaux, des cliniques, des établissements de soins prolongés, des centres de réadaptation, des maisons d'enseignement et dans des cliniques professionnelles privées. Les massothérapeutes peuvent également travailler à leur compte.

Exemples d'appellations d'emplois

Aide-audiométriste	Technicien/technicienne du langage
Aide en thérapie du langage	Technicien/technicienne en audiologie
Aide-ophtalmologiste	Technicien/technicienne en ophtalmologie
Aide-orthophoniste	Technicien/technicienne en rééducation physique
Audioprothésiste	
Massothérapeute	Technologue en ophtalmologie

Fonctions principales

Les travailleurs de ce groupe de base remplissent une partie ou l'ensemble des fonctions suivantes.

Audioprothésistes

- examiner les patients pour déterminer leurs besoins en matière d'appareil auditif;
- prendre l'empreinte des oreilles du patient pour la fabrication de l'appareil auditif;
- poser et régler les appareils auditifs;
- faire subir des examens de suivi aux patients et rajuster leurs appareils.

Aides-audiométristes

- faire subir, sous la surveillance des audiologistes, diverses épreuves, telles que des tests de réception et de discrimination vocale, pour déterminer le seuil auditif des patients;
- enregistrer le résultat des tests.

Aides-orthophonistes

- exécuter des programmes correctifs sous la surveillance d'orthophonistes, dans le but de faire la rééducation des personnes qui souffrent de troubles de communication.

Massothérapeutes

- appliquer la massothérapie et autres traitements tels que des bains tourbillons, des compresses ou des enveloppes chaudes aux endroits affectés du corps des patients;
- consulter des physiothérapeutes, des chiropraticiens et des médecins pour obtenir des conseils sur l'évaluation et l'élaboration d'un programme de traitement; tenir des dossiers des traitements donnés.

Aides-ophtalmologistes

- utiliser des instruments d'ophtalmologie pour examiner et mesurer afin d'aider l'ophtalmologiste à déterminer l'acuité visuelle des patients;
- enregistrer le résultat des examens;
- aider les ophtalmologistes pendant les interventions chirurgicales dans le bureau;
- administrer des gouttes, des médicaments et des pommades ophtalmiques sous la direction d'un ophtalmologiste.

Techniciens en rééducation physique

- appliquer, sous la direction des physiothérapeutes, des programmes de traitement comprenant des massages, de la thermothérapie, des tractions et de l'hydrothérapie, dans le but de faire la rééducation des blessés ou des invalides.

Conditions d'accès à la profession

- Un programme d'études collégiales de trois ans en audiologie et une formation pratique sous supervision sont exigés des audioprothésistes.
- Au Québec, l'appartenance à la Corporation professionnelle des audioprothésistes est obligatoire.
- Un programme d'études collégiales de douze à dix-huit mois en troubles de communication ou des cours postsecondaires et une formation en cours d'emploi sont exigés des aides-audiométristes et des aides-orthophonistes.